



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

**Déclaration liminaire CGT**  
**à la Commission Nationale Paritaire de Négociations de la CCNT 51**  
**réunie le 19 décembre 2014**

Malgré tous vos dénigrements sur ce sujet, l'avenant 328 portant sur la complémentaire santé dans la Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 1966 a été agréé. Pour la CGT signataire de cet avenant, cela représente une avancée sociale dans la branche, au regard de ce que vous proposez qui n'est ni plus, ni moins que le panier de soin légal.

**La CGT exige la réouverture des réelles négociations, loyales et sérieuses, sur la complémentaire santé obligatoire.**

D'autre part, une fois de plus, la CGT constate que la FEHAP refuse pour la quatrième année consécutive, au travers de son Conseil d'Administration, de traiter la question de la politique salariale. La paupérisation et la précarisation grandissent pour tous les salariés de la CCNT 1951 qui nous interpellent au quotidien : 41 professions ont un coefficient inférieur au SMIC, plus de 25 % de perte de pouvoir d'achat sont constatés sur la dernière décennie...

La CGT dénonce les agissements du syndicat patronal qui privilégie les budgets d'établissements au détriment des enveloppes salariales. La CGT dénonce l'attitude provocante de la FEHAP et principalement celle de son Directeur Général qui agit contre les représentants de la CGT en Commission Nationale Paritaire de Négociations. Pour exemple, lors de la CNPN du 6 novembre 2014, suite à l'intervention de l'un de nos négociateurs, le Directeur Général a affirmé avec arrogance que la CGT n'était pas force de propositions.

N'est-ce pas nier que la CGT a été la seule organisation syndicale, lors des négociations et principalement de celles sur la complémentaire santé, à avoir émis des propositions écrites remises en temps et en heure ? Qu'a fait la FEHAP de ces propositions ? les a-t-elle étudiées et chiffrées ?

La CGT sera-t-elle obligée de vous adresser ces propositions par lettre recommandée avec accusé réception ?

Dans l'intérêt des salariés, l'année 2015 doit être un meilleur cru que 2014 en matière de dialogue social et de respect des organisations syndicales !

Le 19.12.2014.